

Bruxelles, le 9 octobre 2024
(OR. en)

13683/24
PV CONS 45
AGRI 670
PÉCHE 368

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
23 septembre 2024

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour qui figure dans le document 13192/24.

2. Approbation des points "A"

a) Liste des activités non législatives 13489/24

Le Conseil a adopté tous les points "A" dont la liste figure dans le document susmentionné, y compris tous les documents linguistiques COR et REV présentés pour adoption.

Une déclaration relative à ce point figure dans l'addendum.

b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 13545/24

Affaires économiques et financières

1. Position du Conseil sur le PBR n° 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements relatifs à certains organismes décentralisés [S][C] 13188/24

Adoption 13190/24
Approbation d'une lettre 12465/24
approuvé par le Coreper (2^e partie) le 16.9.2024 FIN

Le Conseil a adopté sa position sur le projet de budget rectificatif n° 4/2024 (base juridique: article 314 du TFUE et article 106 bis du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique).

Activités non législatives

AGRICULTURE

3. **Bilan de la deuxième année de mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC** 13126/24
Informations communiquées par la présidence
Échange de vues

La présidence et la Commission ont communiqué au Conseil des informations sur le bilan de la deuxième année de mise en œuvre des plans stratégiques relevant de la PAC. Le Conseil a procédé à un échange de vues sur base d'une note de la Présidence.

Le Conseil a également pris note des informations communiquées par la Lettonie sur la politique agricole commune (PAC) et les performances du nouveau modèle de mise en œuvre ainsi que des informations communiquées par la Lituanie sur l'utilisation des investissements financés par le Feader.

PÊCHE

4. UE-Royaume-Uni: consultations annuelles sur les possibilités de pêche pour 2025 12806/24
Échange de vues
5. UE-Norvège et États côtiers: consultations annuelles pour 2025 12807/24
Échange de vues + COR 1 REV 1
6. **Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2024/257 établissant, pour 2024, 2025 et 2026, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'Union et, pour les navires de pêche de l'Union, dans certaines eaux n'appartenant pas à l'Union (troisième modification)** 13476/24
Échange de vues

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur les dispositions relatives aux anchois dans les eaux ibériques de l'Atlantique, qui constituaient une question en suspens sur la 3^e modification du règlement sur les TAC et quotas pour 2024.

AGRICULTURE

7. Situation du marché, en particulier à la suite de l'invasion de l'Ukraine 13490/24
Informations communiquées par la Commission et les États membres
Échange de vues

Divers

Agriculture

8. a) **Politique agricole commune (PAC) et performances du nouveau modèle de mise en œuvre** ☐ 13500/24
Informations communiquées par la Lettonie, soutenue par l'Allemagne, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Tchéquie

Le point 8, a), a été examiné en même temps que le point 3.

- b) **Utilisation des investissements financés par le Feader** ☐ 13526/24
Informations communiquées par la Lituanie, soutenue par la Bulgarie, l'Espagne, l'Estonie et la Lettonie

Le point 8, b), a été examiné en même temps que le point 3.


- c) **27^e session du Comité des forêts de la FAO (COFO27) (Rome, du 22 au 26 juillet 2024)** ☐ 13424/24
Informations communiquées par la présidence et par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission sur les résultats de la 27^e session du comité des forêts de la FAO (COFO27) ainsi que des réactions des délégations.

Le Conseil a également pris note des informations communiquées par la Finlande au nom de l'Autriche, de la Finlande, de la France, de la Slovénie et de la Suède, et soutenues par la Croatie, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Tchéquie sur la voie à suivre en matière de surveillance des forêts, ainsi que des réactions de la Commission et des délégations.


- d) Propositions législatives en cours d'examen**
(Délibération publique conformément à l'article 16,
paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Voie à suivre en matière de surveillance des forêts
*Informations communiquées par la Finlande, au nom de
l'Autriche, de la Finlande, de la France, de la Slovénie et
de la Suède, soutenues par la Croatie, la Lettonie, la
Lituanie, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la
Tchéquie*

 13550/1/24 REV 1


Le point 8, d), a été examiné en même temps que le point 8, c).

- e) Sommet UE-Balkans occidentaux des services
vétérinaires
(Budapest, 11 septembre 2024)**
Informations communiquées par la présidence

 13487/24

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur le sommet UE-Balkans occidentaux consacré aux services vétérinaires, qui s'est tenu à Budapest le 11 septembre 2024, ainsi que des interventions des délégations et de la Commission.


- f) Épidémie de PPR (peste des petits ruminants)
– un problème européen – mesures adoptées**
Informations communiquées par la Grèce

 13572/24

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Grèce sur l'épidémie de peste des petits ruminants dans ce pays, ainsi que des interventions des délégations et de la Commission.

Le Conseil a également pris note des informations communiquées par la Suède sur les efforts déployés pour réduire la propagation de la peste porcine africaine dans ce pays, ainsi que des interventions des délégations et de la Commission.

- g) Efforts visant à réduire la propagation de la peste
porcine africaine en Suède**
Informations communiquées par la Suède

 13459/24

Le point 8, g), a été examiné en même temps que le point 8, f).

- h) Nécessité d'une dérogation au système d'enregistrement électronique obligatoire pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques** 13285/24
Informations communiquées par la Pologne

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Pologne sur la nécessité d'une dérogation au système d'enregistrement électronique obligatoire pour l'utilisation de produits phytopharmaceutiques ainsi que des interventions des délégations et de la Commission.

- i) Deuxième session du sous-comité de l'élevage du Comité de l'agriculture de la FAO (Rome, du 16 au 18 juillet 2024)** 13455/24
Informations communiquées par la présidence et par la Commission

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission sur les résultats de la 2^e session du sous-comité de l'élevage du Comité de l'agriculture de la FAO.

- j) Augmentation des aides "de minimis" dans le secteur agricole** 13588/24
Informations communiquées par l'Allemagne, soutenue par la France

- k) Menace de sécheresse pour le secteur primaire dans les États membres méditerranéens (réunion des ministres de l'agriculture du MED9, Chypre, du 1^{er} au 3 septembre 2024)** 13305/24
Informations communiquées par Chypre

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation chypriote sur la menace de sécheresse pour le secteur primaire dans les États membres méditerranéens.

Le Conseil a également pris note des informations communiquées par la délégation italienne, appuyée par la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la Roumanie, sur les mesures de sauvegarde automatiques pour les importations de riz en provenance de pays relevant de l'initiative TSA.

Le Conseil a en outre pris note des informations communiquées par la délégation bulgare, appuyée par la Roumanie, sur les mesures de protection prévues à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) 2024/1392 et, en particulier, l'interdiction d'importer des œufs originaires d'Ukraine.


Enfin, le Conseil a pris note des informations communiquées par la Belgique sur l'impact et les conséquences de la propagation du virus de la fièvre catarrhale ovine et la faisabilité de l'utilisation de la réserve de crise de la PAC.

Le Conseil a également pris note des commentaires des autres délégations et de la Commission.

l) Propositions législatives en cours d'examen
(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

Mesure de sauvegarde automatique pour les importations de riz en provenance de pays TSA


Informations communiquées par l'Italie, soutenue par la Bulgarie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal et la Roumanie

 13525/24 + COR 1

Le point 8, l), a été examiné en même temps que le point 8, k).

m) Mesures de sauvegarde prévues à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) 2024/1392 et interdisant en particulier l'importation d'œufs originaires d'Ukraine


Informations communiquées par la Bulgarie, soutenue par la Roumanie

 13482/24

Le point 8, m), a été examiné en même temps que le point 8, k).

n) Impact et conséquences de la propagation du virus de la fièvre catarrhale ovine – faisabilité de l'utilisation de la réserve de crise de la PAC

Informations communiquées par la Belgique

 13524/24

Le point 8, n), a été examiné en même temps que le point 8, k).



Première lecture



Procédure législative spéciale



Sur la base d'une proposition de la Commission



Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)